

Salon Comparaisons

FEDERATION ARTISTIQUE

Siège Social : 189, rue Ordener, 75018 Paris

Paris, le

Cher Confrère,

Les organisateurs de Comparaisons ont l'honneur de vous inviter à participer à leur prochaine exposition qui aura lieu au :

GRAND PALAIS DES CHAMPS-ELYSEES

Avenue Winston-Churchill - 75008 Paris

du 13 mai au 15 juin 1976

Dépôt et retrait compris.

Cette invitation est strictement personnelle. Les invitations sont décidées par le Comité dans son ensemble et aucun de ses membres n'en est responsable en particulier.

Votre notice n° 1 (voir au verso) devra être retournée au Trésorier accompagnée d'un chèque à l'ordre de « Comparaisons ». Le montant de votre cotisation devra parvenir AVANT LE 15 MARS 1976 DERNIER DELAI.

La notice n° 2 (ci-jointe) devra être présentée au moment du dépôt et sera conservée par l'exposant en vue du retrait. Au dos, figure le règlement de l'exposition.

Veillez agréer, Mon cher Confrère, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Comité :
Le Président,
Rodolphe Caillaux

Le chef de groupe :

Caillaux

D. NEROT

VERNISSAGE LE 18 MAI À 15H

NOTICE
N° 1

Comparaisons

Notice à retourner avant le 15 mars 1976
dernier délai, au Trésorier :

1^{re} Lettre du Nom

E

M. Robert G. SCHMIDT, 70, rue Cardinet - 75017 PARIS, C.C.P. Paris 17.129.33 P, accompagnée d'un virement postal pour cotisation (Peintres 185 F, Sculpteurs 165 F), dans les délais indiqués au verso. Les mandats-lettres ne sont pas acceptés. Les bureaux de poste délivrent des formules de virement à destinataire ayant un C.C.P.

Les chèques bancaires et postaux sont à libeller exclusivement à l'ordre de « Comparaisons ».

Prière d'écrire très lisiblement
EN LETTRES CAPITALES

NOM ESMERALDO

Prénom

Adresse

Téléphone

NATURE (peinture) (sculpture) (tapisserie)	TITRE DE L'ŒUVRE	FORMAT	PRIX

Date :

Lu et approuvé le règlement
de l'exposition

Signature :

TRES IMPORTANT : Si la présente notice, ainsi que la cotisation ne sont pas parvenus au Trésorier au plus tard le 15 mars 1976, nous serons dans l'obligation de vous remplacer et vous ne pourrez pas alors participer à notre exposition.

NOTICE
N° 2

Comparaisons

189, rue Ordener - 75018 PARIS

1^{re} Lettre du Nom

E

Notice à conserver par l'exposant et à présenter lors du dépôt et du retrait de l'œuvre.

Cotisation (Peintures 185 F, Sculptures 165 F), à joindre à la notice n° 1, sous forme de virement postal à M. Robert G. SCHMIDT, 70, rue Cardinet - 75017 PARIS, C.C. Postal Paris 17.129.33 P, ou chèque bancaire à l'ordre de « Comparaisons ».

NOM

ESMERALDO

Prénom

Adresse

Téléphone

A détacher suivant le pointillé

NATURE (peinture) (sculpture) (tapisserie)	TITRE DE L'ŒUVRE	FORMAT	PRIX

Date :

Lu et approuvé le règlement
de l'exposition

Le Chef de Groupe :

Signature :

SOYEZ EXACT étant donné le peu de temps dont nous disposons pour l'accrochage et l'élaboration du catalogue

Dépôt : jeudi 13 mai et vendredi 14 mai 1976 de 9 heures à 17 heures sans interruption.

Retrait : lundi 14 juin de 9 heures à 17 heures et mardi jusqu'à 15 heures, dernier délai.

SALON COMPARAISONS 1976

GRAND PALAIS DES CHAMPS-ELYSEES

Avenue Winston-Churchill - 75008 PARIS

du 11 mai au 15 juin - dépôt et retrait compris

13

15

REGLEMENT

1. Les envois sont limités à une œuvre.
2. Les peintures devront être sous baguettes de préférence, ou encadrées.
3. Les invités sculpteurs fourniront les stèles ou socles convenant aux dimensions et à la présentation de leurs œuvres.
4. Le montant de la cotisation restera acquis à Comparaisons même dans le cas où l'œuvre annoncée ne serait pas déposée par son auteur.
5. Toutes les expéditions, transports et manutentions seront effectués entièrement aux risques et périls des exposants.
6. Le Comité du Salon « Comparaisons » déclinant toute responsabilité en cas de vols, accidents, dommages quels qu'ils soient, conseille à ses exposants d'assurer personnellement leurs œuvres contre tous risques.
Adresses d'assureurs :
Saincère et Henry - 29, rue de Penthièvre - 75008 Paris.
Cheneaux de Leyritze - 7, rue Bayard - 75008 Paris.
7. Les sculpteurs devront installer eux-mêmes les œuvres demandant des précautions spéciales.
8. La liste des invités est arrêtée par le Comité et ses organisateurs.
10. Aucun ouvrage admis ne pourra être retiré avant la fin du Salon.
11. Un droit de 15 % sera prélevé sur les ventes, mais la mise en vente des œuvres exposées n'est pas obligatoire.
12. L'artiste ne peut traiter directement au cas où l'acquéreur s'adresserait directement à lui pendant la durée du Salon.
13. Bien que toutes les précautions soient prises, le Comité se dégage de toute responsabilité pour les erreurs ou omissions concernant le catalogue.
14. Le Comité se réserve le droit d'éliminer les œuvres qu'il jugerait insuffisantes, les copies d'œuvres de maîtres, les toiles déjà présentées dans d'autres salons.
15. Les installations électriques spéciales sont à la charge des intéressés.
16. Un bureau de renseignements et d'accueil sera ouvert pendant toute la durée de l'exposition. Toute la publicité sera faite afin de favoriser au maximum la visite du Salon.

TRES IMPORTANT

RETRAIT : Il est bien précisé que les œuvres qui n'auront pas été reprises le 15 juin 1976 AVANT 15 HEURES seront placées dans un garde-meubles, chez les Etablissements Pfeiffer, 62, rue Boissière, 75116 Paris, téléphone : 727-96-80, aux frais des auteurs et sous leur entière responsabilité.